

**DELIBERATION N°27/2022  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A  
L'ÉTRANGER**

**Séance du 30 juin 2022**

**Admission en non-valeur – 2022**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;  
Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le rapport de l'Agent comptable principal ;

La créance à l'encontre de M. YOUSSEFOU Seidou Touré présentée au conseil d'administration fait l'objet d'une admission en non-valeur pour un montant total dont le montant s'élève à 56 113,47€.

**Nombre de votants : 23      Pour : 20      Contre : 2      Abstention : 1**

Fait à Paris, le 30 juin 2021

Le président  
du conseil d'administration  
de l'AEFE



**Bruno FOUCHER**